



Statut, mission et temps de travail

Par **Aqueli**, le **24/02/2016** à **09:56**

Bonjour à tous,
Je travail dans une société de services sous la convention syntec et suis au statut ETAM.
Je dispose d'un BAC +5 et je travail dans le domaine où j'ai effectué mes études.
Mon contrat actuel est basé sur les 35h mais je suis souvent amené à travailler plus. De même je suis mobile et suis amené à me déplacer de temps en temps dans le cadre de mes missions.
Mon employeur peut-il me refuser le statut cadre? Si je travail plus il me propose de venir au travail plus tard le lendemain. A-t-il le droit?
Merci d'avance pour votre aide,

Par **ASKATASUN**, le **24/02/2016** à **17:37**

Bonjour,
Mon employeur peut-il me refuser le statut cadre? Oui, si vous êtes ingénieur et que vous vous êtes fait embaucher comme technicien pour ne pas rester sans rémunération, votre employeur n'a aucune obligation de vous classer comme cadre et de vous rémunérer comme tel.
d'un BAC +5 et je travail dans le domaine où j'ai effectué mes études c'est pas ça qui détermine votre niveau de rémunération et votre statut qui sont définis par votre contrat de travail.
Si je travail plus il me propose de venir au travail plus tard le lendemain. A-t-il le droit? C'est ce que prévoit le Code du travail en l'absence d'accord collectif ou individuel permettant la rémunération des heures supplémentaires. Vous récupérez ce temps de travail supplémentaire en heures majorées.